

Commune de Saint Jean de Beauregard

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 19 décembre 2024 -

Nombre de conseillers en exercice : 11 Présents : 8 Représentés : 0 **Votants : 8**
Date de la convocation : 13 décembre 2024 Date de la séance : 19 décembre 2024
Étaient présents : François FRONTERA, Maire, François de CUREL, Adjoint, Franck COUTURIER, Adjoint, Jean-Luc TOURDJMAN, Florence HUTIN, Claire MARANDON, Véronique de GUITAUT, Sabine ROYANT, Conseillers Municipaux
Absents excusés : Gérard BOUSQUET
Absents : Murielle GALÉAZZI, Laurent SCHWARTZ
Secrétaire de séance : Franck COUTURIER Président de séance : François FRONTERA

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 décembre, à 19h50, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, situé 49 Grande Rue à Saint- Jean de Beauregard, sous la présidence de Monsieur François FRONTERA, Maire.

Désignation du secrétaire de séance : Franck COUTURIER.

Approbation du Procès-verbal du 30 septembre 2024 : Adopté à l'unanimité

Délibération : n° : 2024-12/16
Objet : CCPL - Répartition FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales)
Adopté à l'unanimité

Délibération : n° : 2024-12/17
Objet : SDIS - Convention de partenariat entre le SDIS de l'Essonne et la Commune relative au soutien financier volontaire sur la période 2025-2029
Adopté à la majorité à 6 voix pour, 2 voix contre (ROYANT-MARANDON)

Délibération : n° : 2024-12/18
Objet : Agence de l'Eau - Réforme relative à la redevance Consommations d'eau et à la redevance pour performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2025
Adopté à l'unanimité

Délibération : n° : 2024-12/19
Objet : Autorisation de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2025
Adopté à l'unanimité

Délibération : n° : 2024-12/20
Objet : Création de poste à temps non complet
Adopté à la majorité à 7 voix pour, 1 abstention (ROYANT)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h52.

Fait à Saint Jean de Beauregard, le 19 septembre 2024,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,
François FRONTERA



Le secrétaire de séance,
Franck COUTURIER